4 septembre 2007 **07.173**

Interpellation Karim-Frédéric Marti

Amnesty International

Le 25 juin 2007, Amnesty International tenaient une conférence de presse au cours de laquelle les polices cantonales étaient vertement critiquées.

La Justice en prenait pour son grade puisqu'il a été affirmé, toujours lors de cette conférence, que les enquêtes contres des policiers n'aboutissaient pas, faute d'une réelle indépendance (TSR/19h30, le 25 juin 2007).

Les policiers suisses ont critiqué ce rapport. Le président des commandants des polices cantonales a estimé que ce rapport n'était pas "pas sérieux".

Toutefois, le commandant de la police neuchâteloise était présent à cette conférence de presse, il était même assis aux côtés des personnes qui ont critiqué les institutions judiciaires et policières de ce pays.

La présence, à cette conférence de presse, du commandant était-elle connue du Conseil d'Etat?

Le Conseil d'Etat ne trouve t-il pas saugrenu que le commandant de la police cantonale participe à une conférence de presse qui critique, précisément, les polices cantonales?

Quelle attitude aura désormais le commandant de la police neuchâteloise à l'égard de ces collègues commandants, qui trouvent ce rapport "pas sérieux"?